3C CARTIER

RD 312

69360 SEREZIN-DU-RHONE
Exercice clos le : 31 décembre 2025

APE : 2920Z SIRET : 42368717700034

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

Signé par Francois-Xavier FOUSSE
Le 28 sept. 2026

Signed with Universign doc_aJZn tx_xnV32x34wY6A

CABINET CAGEX
ZA LES PORTES DU VELAY

120, IMPASSE DES ECUREUILS
43140 LA SEAUVE-SUR-SEMENE

Tél :0471615828

E-mail : patrick.gandolfi@cagex.fr
Fax :0471665958

ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

3CC - 3C CARTIER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	O		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	O		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL	O		
LOCATIONS	O		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			
Variations de la provision spéciale de réévaluation			
ÉTAT DES STOCKS	O		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL			
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES	O		
LES EFFECTIFS	O		
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
ANNEXES COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRES			

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

1 BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*08

Désignation de l'entreprise : 3C CARTIER — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : RD 312 69360 SEREZIN-DU-RHONE — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 4 2 3 6 8 7 1 7 7 0 0 0 3 4 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2025

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé — TOTAL (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 470	AG	6 470	
	Fonds commercial	AH	103 142	AI		103 142
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	68 881	AQ	22 946	45 935
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	999 441	AS	833 789	165 652
	Autres immobilisations corporelles	AT	217 290	AU	158 578	58 712
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS		CT		
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	1 395 224	BK	1 021 784	373 440
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	212 183	BM		212 183
	En cours de production de biens	BN	243 206	BO		243 206
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	817 609	BY		817 609
	Autres créances (3)	BZ	268 401	CA		268 401
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	192 182	CG		192 182
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 298	CI		2 298
	TOTAL (III)	CJ	1 735 878	CK		1 735 878
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	3 131 103	1A	1 021 784	2 109 318

Renvois :	(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 - SD 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3C CARTIER — Néant ☐ *

				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)		DA	7 630
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)*	(dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)		DD	763
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)*	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	145 935
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	12 385
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	166 714
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	19 368
	Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs EI)	DV	8
	Instruments financiers à terme		DI	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	924 375
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	753 109
	Dettes fiscales et sociales		DY	163 577
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	82 167
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	1 942 605
	Ecarts de conversion passif * et différences d'évaluation **TOTAL (V)**		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	2 109 318

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 018 230
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFiP N° 2057 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : 3C CARTIER — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	817 609		817 609		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	3 572		3 572		
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	2 799		2 799		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	199 902		199 902		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	62 128		62 128		
Charges constatées d'avance		VS	2 298		2 298		
TOTAUX		VT	1 088 307	VU	1 088 307	VV	
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	2 255	2 255		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	17 113	17 113		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	8	8		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	753 109	753 109		
Personnel et comptes rattachés		8C	13 160	13 160		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	14 493	14 493		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	135 525	135 525		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	398	398		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	2 007	2 007		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	80 160	80 160		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	1 018 230	VZ 1 018 230		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	23 126	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD		

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058 - C - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3C CARTIER — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	46 865	Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	46 865
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes	ZE	
			Autres répartitions	ZF	
			Report à nouveau	ZG	
TOTAL I	ØF	46 865	*(NB : le total I doit être égal au total II)* **TOTAL II**	ZH	46 865

RENSEIGNEMENTS DIVERS — **Exercice N :**

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail	J7		YQ	10 603
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	7 041
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8		XQ	68 689
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	12 066
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	1 752	ST	138 758
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD			ZJ	226 554
IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE			YW	1 709
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS		9Z	23 559
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD			YX	25 268
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	314 664
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	165 748
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2025)*			ØB	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%
	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0			ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH	

RÉGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère,2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS				
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			JQ	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			JR	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JR			
Revenu brut social (si le montant est positif)			JT	117 157

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

16 **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFiP N° 2059-E-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 3C CARTIER — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025 — Durée en nombre de mois : 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP	7
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	6

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 413 546
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL 1	OX	1 413 546

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	2 789
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	8 325
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	
Variation positive des stocks	OD	219 616
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	230 730

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	859 551
Variation négative des stocks	OQ	120 289
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	108 305
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	8
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	1 088 152

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **(Total 1 + total 2 - total 3)**	OG	556 124

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.	SA	556 124

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 413 546	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	01/01/2025		GZ	31/12/2025
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

** Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.*

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

3C CARTIER
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 630 euros
Siège social : Lieudit Les Cornées RD 312
69360 SEREZIN-DU-RHONE
423 687 177 RCS LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 12 385,37 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	12 385,37 euros
Compte « autres réserves »	12 385,37 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Signé par Francois-Xavier FOUSSE
Le 28 sept. 2026

Signed with Universign
doc_QzAP
tx_xnV32x34wY6A